

Ecole municipale des petits nageurs

SESSION

01



VILLE DE SALON
DE PROVENCE



UN PLAN ANTI-NOYADE



La région PACA arrive première en terme de noyades.

OBJECTIF DE LA FORMATION ?

Permettre aux enfants de se familiariser avec le milieu aquatique.

LES CRITERES D'ACCES A LA FORMATION :

- Avoir 5 ans
- Ne pas savoir nager

**APPRENDRE
A NE PAS SE
NOYER**

ADOPTER LES BONS GESTES



Pour lutter contre les noyades accidentelles chez les plus jeunes, la Ville de Salon-de-Provence crée l'école municipale des petits nageurs.



OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Familiarisation avec le milieu aquatique (immersion, flottaison, déplacements...).
- Apprendre à mettre la tête sous l'eau et à récupérer un objet en petite profondeur.
- Apprendre les entrées dans l'eau (sauter du bord, descendre d'un toboggan...).
- Être capable de flotter (flottaison ventrale, dorsale, remontée passive).
- Être capable de se déplacer pour rejoindre le bord (battements).
- Être capable de tomber dans l'eau (chutes) et de revenir au bord.

OU ?

- ▶ PISCINES MUNICIPALES

QUAND ?

- ▶ sous forme de STAGES, soit pendant les VACANCES SCOLAIRES, soit sous la forme d'HEURES HEBDOMADAIRES tout au long de l'année

QUI ?

- ▶ ENFANTS SALONNAIS DE 5 ANS QUI NE SAVENT PAS NAGER
- ▶ FORMATION DISPENSEE PAR DES MAÎTRES-NAGEURS

INFOS

Service des sports : 04 90 17 51 20
Piscine municipale : 04 90 53 53 80
Sur www.salondeprovence.fr

Cette offre « d'aisance aquatique » est donc indépendante des cours de natation, disponibles pour tous, tout au long de l'année.